

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**TENUE LE 12 AVRIL 2021, À 19H00,**

**PAR VOIE DE VIDÉOCONFÉRENCE**

Sont présents: Le maire monsieur Normand Moore,

Les conseillères mesdames Stéphanie Perreault, Sylvie Perreault, Marielle Gauthier, Sophie Bouchard et Noémi Soulard.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement, formant quorum sous la présidence du maire.

Assiste également à l'assemblée, M. Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, qui agit en tant que secrétaire d'assemblée et M. Jean-Claude Doré secrétaire-trésorier adjoint.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire déclare la séance ouverte.

**2. 21-04-50 : DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 1210-2020 du 18 novembre 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, soit jusqu'au 25 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020, le gouvernement a pris certaines mesures afin de protéger la population;

CONSIDÉRANT QUE par l'arrêté numéro 2020-094 du 22 novembre 2020, le ministre de la Santé et des Services sociaux a également pris certaines mesures afin de protéger la population, dont permettre au conseil de siéger à huis clos et autoriser les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence. »

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**3. 21-04-51 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Noémi Soulard et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance;
2. Déroulement de la séance par vidéoconférence;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Dépôt de projet du règlement 241 « Règlement sur les animaux »
5. Adoption du règlement 242 concernant le brûlage;
6. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mars 2021;
7. Correspondance;
8. Présentation des comptes à payer;
9. COVID-19
10. Diverses résolutions:
  - Sciage de bois de pont ;
  - Achat de véhicule;
  - Demande d'achat de terrains;
  - Adhésion SPCA 2021 – Signature de contrat;
  - Calibration de débitmètres – Eau potable;
  - Programme d'incitatif à la rénovation – Crédit de taxes;
  - Hydro-Québec : Interruption planifiée – Plainte;
  - Soumission pour abat-poussière;
  - Assurances;
  - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (reddition de comptes\_2020);
11. Période de questions (de 19h30 à 20h);
12. Rapport de l'inspecteur municipal (voirie);
13. Suivi des actions à faire:
14. Rapport des activités du maire et des conseillers;
15. Sujets divers:
  - Entretien – Portes du bout du monde;
16. Tour de table sur le déroulement de la réunion;
17. Clôture de la séance.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**4. 21-04-52 : DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 241 « RÈGLEMENT SUR LES ANIMAUX »**

Il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité, de prendre acte du dépôt du projet de règlement numéro 241 « Règlement sur les animaux ».

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**5. 21-04-53 : ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 242 « RÈGLEMENT CONCERNANT LE BRÛLAGE »**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut adopter des règlements en matière de sécurité;

ATTENDU que les feux d'herbe, de broussaille ou de déchets qui échappent au contrôle constituent un danger pour la population, les habitations, la forêt et entraînent parfois des pertes élevées et des coûts considérables;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 1 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 242, Règlement concernant le brûlage.

Ledit règlement est inscrit au livre des règlements de la municipalité et fait parti des présentes pour valoir comme si, ici, au long reproduit.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**6. 21-04-54 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> MARS 2021

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance en titre, tel que présenté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

### **7. CORRESPONDANCES**

#### **▪ 21-04-55 : PONT P-00240 – DEMANDE DE SUIVI**

ATTENDU QU'une correspondance a été reçue de messieurs Alain et Scott Marleau concernant la remise en état pour la circulation des véhicules sur le pont P-00240 situé dans le rang 4 et 5;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine ne peut intervenir sur une structure fermée par le ministère des transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture dudit pont est due à l'état de la surface de roulement et l'état de certains pieux (structure);

CONSIDÉRANT QU'un demandeur peut se porter volontaire pour faire les réparations requises au pont P-00240, suite à l'approbation préalable du ministère pour l'intervention, (plans, méthode de travail, surveillance, etc.) des travaux requis à la structure du pont et au remplacement de la sous-couche du pont devant recevoir le platelage;

CONSIDÉRANT QU'il sera demandé à la municipalité limitrophe, St-Lambert Des Méloizes, de préciser l'intention de ladite municipalité en lien avec la remise en état des structures leur appartenant situées dans ce même chemin.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Reine serait prête à s'engager à procéder au remplacement du platelage du pont P-00240 suite à une confirmation du Ministère de leur approbation des travaux réalisés suite à l'intervention d'un demandeur ayant effectué les travaux sus mentionnés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, que la municipalité de La Reine s'engage à procéder au remplacement du platelage du pont P-00240 une fois les travaux réalisés à la satisfaction du Ministère et à la condition que la municipalité puisse avoir l'assurance du maintien d'une voie de circulation praticable entre la municipalité de La Reine et de St-Lambert.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

#### **▪ 21-04-56 : PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale-Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité, que la municipalité de La Reine proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 *Semaine de la santé mentale* et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**8. 21-04-57 : PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité:

- d'accepter la présentation des comptes à payer, pour mars 2021, au montant de 45 429.50 \$, et d'autoriser le paiement de ces factures par chèques ou par paiement direct Desjardins;
- d'accepter la présentation des salaires versés aux employés, en mars 2021, au montant net de 7 919.16 \$;
- d'accepter la présentation des factures payées par AccèsD Affaires, Visa ou par chèques, en mars 2021, totalisant un montant de 15 310.09 \$

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**9. COVID-19**

▪ **21-04-58 : MODIFICATION DE L'HEURE POUR LES SÉANCE ORDINAIRE PAR VIDÉOCONFÉRENCE**

CONSIDÉRANT la tenue des séances du conseil par vidéoconférence et à huit-clos en période de pandémie ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, que les séances ordinaire du conseil à compter du 3 mai 2021, si par vidéoconférence, se déroulent à 18h30 plutôt qu'à 19h00, et ce, jusqu'au retour à la normale.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**10. DIVERSES RÉOLUTIONS**

▪ **21-04-59 : SCIAGE DE BOIS DE PONT**

ATTENDU QUE des poutres de bois de pont de 8 pouces par 8 pouces de longueur variées seraient à récupérer;

ATTENDU QU'aucun propriétaire de moulin à scie de La Reine n'est intéressé à refendre ces pièces de bois.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité, de faire appel à un propriétaire de moulin à scie de l'extérieur, au coût de :

- 100,00\$ pour le transport aller-retour;
- 50,00\$ de l'heure;
- 30,00\$ par lame brisée.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-04-60 :**            **AQUISITION ET IMMATRICULATION DE VÉHICULE**

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Reine désire faire l'acquisition d'un camion F-150 de l'année 2011, NIV : 1FTMF1CMXBKD50070, De NICOL AUTO INC. et indiquant 86 047 kilomètres au compteur;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat dudit véhicule au montant de 10 500\$ excluant les taxes et autres frais (350,00\$).

ET d'autoriser monsieur Daniel Céleste, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer les documents nécessaires pour l'immatriculation du véhicule et d'autoriser le paiement des frais d'immatriculation.

La somme totale de 10 850,00\$ de même que la portion de TVQ non remboursable seront affectées au surplus non affecté.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-04-61 :**            **DEMANDE D'ACHAT DE TERRAINS**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'achat pour quatre lots contigus sur la rue appelée « rue du Bord de l'eau » pour la construction d'une résidence;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté une politique de vente de lots en zone urbaine qui stipule la possibilité d'un maximum de 2 terrains ou l'équivalent d'une superficie de 1 300 m<sup>2</sup>, desservis ou non;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sophie Bouchard, appuyée par Mme Sylvie Perreault et résolu que la municipalité informe le proposant-acquéreur qu'elle désire maintenir l'application de sa politique de vente de lots.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-04-62 :**            **SPCA ABITIBI-OUEST – SIGNATAIRE AUTORISÉ ENTENTE 2021**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par M. Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité, de nommer le maire, M. Normand Moore, signataire de l'entente à conclure avec la SPCA Abitibi-Ouest pour 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-04-63 :**            **EAU POTABLE – CALIBRATION DES DÉBITMÈTRES**

CONSIDÉRANT l'obligation de procéder à une vérification annuelle des débitmètres à la station de pompage d'eau potable, conformément aux exigences de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise « Les compteurs LECOMPTE Ltée »

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services au montant de 1 200,00\$ pour deux débitmètres, excluant les taxes.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-04-64 :**            **ACHAT D'ABAT POUSSIÈRE – 2021**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Marielle Gauthier et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service présentée par Somavrac, et d'autoriser l'achat d'abat poussière liquide, soit 58 600 litres

de chlorure de calcium liquide à 35%, au coût de 0,4202\$/litre, incluant le produit, le transport et l'épandage pour un total de 24 623.72\$, excluant les taxes applicables.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-04-65 :** **PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (REDDITION DE COMPTES 2020)**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 191 237.00 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, sur une proposition de Mme Marielle Gauthier, appuyé par Mme Sophie Bouchard, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de La Reine informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**12. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

▪ **21-04-66 :** **ASPHALTE FROIDE**

Il est proposé par M. Sophie Bouchard, appuyé par Noémi Soulard et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de deux palettes de poche d'asphalte froide.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

**13. SUIVI DES ACTIONS À FAIRE**

▪ **21-04-67 :** **TRAVAUX POUR DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DU BORD DE L'EAU**

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des demandes d'achat de terrains sur la rue Bord de l'eau, rue que la municipalité entend développer pour permettre la construction de résidences;

ATTENDU QUE des travaux d'arpentage et de piquetage sont nécessaires sur le terrain pour délimiter correctement les lieux;

ATTENDU QU'IL s'agit de la première étape à être réalisée avant d'entreprendre quelques travaux que ce soit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyée par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité que la municipalité procède à un appel d'offre auprès d'un arpenteur géomètre pour la confection du cadastre et de son enregistrement, ainsi que pour la pose de repères sur le terrain en fonction des instructions qui lui seront soumises.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

▪ **21-04-68 :**        **CHLORATION ET DRAINAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC**

Il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Stéphanie Perreault et résolu à l'unanimité, de procéder à la chloration et au drainage du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

14.                    **RAPPORT DES ACTIVITÉS DU MAIRE ET DES CONSEILLÈRES**

15.                    **SUJETS DIVERS**

▪ **21-04-69 :**        **NIVELAGE PAR LA MUNICIPALITÉ DE ST-LAMBERT DES MÉLOISES**

CONSIDÉRANT les détours occasionnés par les diverses restrictions des charges sur les ponts situés sur le tronçon de la Route de La Reine – St-Lambert (+/- 5 Km) et du rang 4 (0,45 Km);

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Sylvie Perreault, appuyé par Mme Sophie Bouchard et résolu à l'unanimité de faire la demande à la municipalité de St-Lambert pour le nivelage des tronçons ci-haut mentionnés.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

16.                    **TOUR DE TABLE SUR LE DÉROULEMENT**

17. **21-04-70 :**        **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme Noémi Soulard, appuyé par Mme Sylvie Perreault et résolu à l'unanimité que la séance soit levée. Il est 20h57.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres du conseil.

---

Secrétaire trésorier

---

Maire

*Je, Normand Moore, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*